



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

carte

Question écrite n° 36587

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les fraudes constatées dans l'emploi des cartes Vitale. Dénoncées par les praticiens et les pharmaciens, ces fraudes constituent des pratiques coûteuses pour la collectivité. Afin d'éviter que ces cartes soient prêtées de manière complaisante, il lui demande de bien vouloir lui préciser quelles mesures il entend prendre afin de sécuriser ce système.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est très attentif au problème de l'utilisation frauduleuse des cartes de sécurité sociale et au contrôle des cartes mises en circulation. La loi relative à l'assurance maladie du 13 août 2004 prévoit d'ailleurs dans son article 21 que la carte d'assurance maladie comportera la photographie de l'assuré. Le Gouvernement veille à ce que cette mesure, qui évitera le prêt de la carte évoqué par l'honorable parlementaire, soit mise en oeuvre dans les meilleurs délais. La photo devrait être intégrée, comme le prévoit la loi, dans la prochaine carte dite « Vitale 2 ». Cette carte commencera à être diffusée en 2006.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36587

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 mars 2004, page 2440

Réponse publiée le : 1er mars 2005, page 2252